



**Monsieur Jean AGULHON**

**Directeur Général Adjoint**

DRH de la RATP

54, quai de la Rapée

75599 PARIS Cedex 12

Bagnolet, le 11 mars 2022

Objet : Prime d'intéressement 2022

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

L'entreprise RATP a annoncé le montant de la prime d'intéressement 2022 que toucherait les agents suite à l'accord d'entreprise dont UNSA-RATP est l'un des signataires historique.

Au-delà de ce retour pécuniaire pour les agents de 1300 € brut environ pour une présence complète, ce versement percute un contexte social dans lequel la demande majeure des salariés d'une revalorisation de la valeur du point est restée sans réponse par la Direction.

La pandémie COVID-19 est venue peser sur la présence continue des collègues, ce qui impactera inéluctablement à la baisse les 1300 € attendus .

**Ainsi, c'est dans cet état d'esprit que l'UNSA-RATP interpelle l'entreprise afin qu'elle puisse verser un supplément d'intéressement de 500 € aux agents comme la Loi lui autorise.**

L'entreprise répondra avec force et vigueur à une attente forte de chacun qui ne connaît la prime Macron que dans les écrits.

En effet, ils en ont jamais bénéficié malgré leur investissement professionnel au moment le plus aigu de la crise pour assurer leur mission de service public.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer monsieur le Directeur Général Adjoint, mes salutations les meilleures.

Arole LAMASSE  
Secrétaire Général